



Le Conseil Municipal des Jeunes renouvelle l'organisation de sa « balade imaginaire » le **samedi 13 septembre à partir de 13h30 au stade.**

Cet événement est organisé à destination des habitants de la commune.

Pour les enfants de moins de 10 ans, les inscriptions sont obligatoires avant le 27 août :

[cmj.saintlaure@gmail.com](mailto:cmj.saintlaure@gmail.com)

**Saint-Laure fête les animaux**



Le Conseil Municipal des Jeunes affiche une belle dynamique par l'organisation et leur collaboration à des événements humanitaires et de divertissement qui se déroulent pour la plus grande joie des habitants de Saint-Laure.

Pour preuve, il a répondu présent, comme chaque année, à l'appel des Restos du Cœur de Riom pour la Collecte Nationale de printemps en mars 2025 avec encore plusieurs cartons remplis de produits alimentaires, d'hygiène et pour les bébés.

Ils ont également soutenu la « Sénégazelle 2025 », une course 100 % féminine à but caritatif, en organisant une collecte de fournitures scolaires à destination des petits écoliers sénégalais.

Côté divertissement, le CMJ a proposé avec la municipalité et le CCAS la pièce de théâtre « Changement de propriétaire » interprétée par « Les Coqueluches de Saint-André » le samedi 5 avril. L'événement a reçu un vif succès avec une salle des fêtes comble.

Pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'année, les élus du CMJ ont différents projets dont la 2<sup>ème</sup> édition de la « Balade Imaginaire » avec ses stands animés tout au long d'un parcours de 2.5 km et ses animations et surprises au stade destinés à tous les enfants de la commune – Merci de vous reporter au flyer pour de plus amples informations.

Le 12 octobre 2025, ils seront également engagés dans une belle aventure auprès de nos amis les bêtes avec le 1<sup>er</sup> forum animalier sur Saint-Laure organisé par l'Association Symbiose Animale et ils vous attendent nombreux pour que cet événement soit une réussite.

Nous pourrions les retrouver pour la journée « Novembre Bleu » et le marché de Noël.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs futures initiatives.

## Action sociale

### CCAS – CLIC

Pour ce second semestre 2025, le CCAS en collaboration avec le CLIC et l'ARSEPT propose une conférence sur le thème « Comment appréhender la complexité du partage de la route de façon à préserver notre mobilité en toute sécurité ? ».

Cette conférence (entrée gratuite) aura lieu le **mardi 30 septembre 2025 de 14h00 à 16h00** à la mairie et s'adressera aux personnes de 60 ans et +. Les inscriptions sont obligatoires au secrétariat du CLIC au 04.73.33.17.64.

De plus, avec le CLIC, après les ateliers autour du vélo à assistance électrique avec une initiation et une balade, le CCAS a programmé un atelier : « soins esthétiques » à compter du **29 septembre de 10h00 à 12h00** – Maison des associations – rue du Stade.

Le CLIC organise également une sortie de 4,5 km, le **5 Septembre 2025, de 14h00 à 17h00**, pour découvrir le Val de Morge entre Saint-Ignat et Saint-Laure ainsi que les différents points de vue qui seront proposés durant le parcours. Rendez-vous à 14h00 sur la Place des Marronniers au village de Villeneuve l'Abbé.

Pour participer aux ateliers et balades du CLIC, les personnes doivent avoir 60 ans et +, et s'inscrire au 04.73.33.17.64 car les places sont limitées. Votre inscription vous donnera la possibilité de visualiser l'ensemble des ateliers proposés par le CLIC sur le territoire.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre CCAS au 04.73.33.20.21 – [mairie@saint-laure.fr](mailto:mairie@saint-laure.fr)

Sachez que pour les ateliers proposés à Saint-Laure, un document d'information sera déposé dans votre boîte aux lettres avec toutes les informations nécessaires.

### Plan canicule

Un dispositif national est mis en place, chaque année en début de période estivale, pour prévenir à une situation de risques exceptionnels, afin de pouvoir lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule notamment et ce, à l'attention des personnes fragiles et ainsi apporter les conseils et l'assistance dont elles pourraient avoir besoin.

Pour Saint-Laure, il a été mis en place à la mairie un Registre Nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à domicile (loi N°2004-626 du 30 juin 2004). Les inscriptions se font tout au long de l'année à leur demande ou à la requête d'un tiers.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04.73.33.20.21 ou par mail : [mairie@saint-laure.fr](mailto:mairie@saint-laure.fr)

### Pôle rural, un point sur le projet



Ce projet a été porté entièrement par la commune de Saint-Laure avec le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et d'un accompagnement de 1 000 cafés pour l'ingénierie.

Ce projet d'un montant de 318 000 € HT a pu bénéficier de 249 000 € de subventions. Ces aides représentent une prise en charge par les partenaires de 78 %.

Pour revenir sur le choix des exploitants : un appel à candidatures avait été lancé d'octobre 2024 à février 2025 et avait permis de recueillir l'intérêt d'une quinzaine de porteurs de projet.

L'analyse des candidatures qui s'en est suivie a permis de sélectionner 3 candidats dont les projets semblaient les plus adaptés.

Ce n'est qu'après ces entretiens, que le Conseil municipal a fait le choix de confier l'exploitation de ce commerce à Morgane Leoty et Geoffrey Courseyre pour une activité de café-restaurant. Cette activité a été retenue, car c'est celle qui est apparue la plus viable dans le temps.

C'est par le biais de la signature d'un bail commercial que les clés ont été remises aux heureux exploitants. Un loyer progressif a été fixé sur 3 ans pour favoriser le démarrage de l'activité.

## Edito du Maire

Cher(e)s habitant(e)s de Saint-Laure,

Comme chaque année, c'est avec plaisir que je reviens vers vous avec cette lettre d'information intermédiaire dans l'attente de la publication de notre bulletin municipal.

Alors que cette mandature s'achèvera d'ici 8 mois, quelle est ma plus grande fierté avec le Conseil municipal d'avoir pu redonner vie à notre cœur de village avec l'ouverture du « Petit Saint-Laure ».

L'aventure n'était pas gagnée d'avance, mais c'est grâce à l'énergie de toutes celles et ceux qui ont bien voulu croire en ce projet que nous sommes passés de l'abstrait au concret.

Quoi de mieux qu'un lieu de vie où les gens de toute génération peuvent se rencontrer, venir boire un café, déjeuner en famille ou venir acheter son pain. C'est un lieu de chaleur humaine, d'échanges et de rencontres.

Recréer du lien social, redonner confiance aux citoyens, démontrer que le dynamisme d'un territoire ne se mesure pas à sa taille,

mais à sa capacité à se rassembler et à croire en ses projets, c'est ce qui m'anime depuis le début de ce mandat.

Aussi, je souhaite désormais le meilleur à Morgane et Geoffrey, nos heureux exploitants.

A ce titre, je tiens à vous remercier, vous qui répondez présent lors de chacun des événements, qu'ils soient organisés par la municipalité ou par nos associations.

Le mois de septembre sera d'ailleurs rythmé par le traditionnel forum des associations et la seconde édition de la « balade imaginaire » organisée par le CMJ ; événements auxquels je vous invite à participer.

Je vous souhaite un très bel été, en souhaitant que cette période vous permette de vous ressourcer pleinement !

Très sincèrement,

Grégory VILLAFRANCA

## Inauguration du « Petit Saint-Laure »



Après 10 mois de travaux et une ouverture le 6 juin dernier, l'inauguration officielle du café-restaurant de village "Le Petit Saint-Laure" s'est tenue le vendredi 28 juin en présence de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Riom, des Parlementaires, du Président de l'agglomération et Conseiller Régional, des Conseillers Départementaux, des élus du territoire, des représentants de 1000 cafés et de nombreux habitants de la commune.

A cette occasion, Cyril Gontier, a écrit et composé une chanson pour célébrer cet événement et a enchanté en musique cette très belle soirée d'inauguration.

Pour prendre rendez-vous avec le Maire ou les Adjointes, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

### Mairie de Saint-Laure

10 route d'Ennezat  
63350 Saint-Laure  
04.73.33.20.21

[mairie@saint-laure.fr](mailto:mairie@saint-laure.fr)

[www.saint-laure.fr](http://www.saint-laure.fr)

### Jours et horaires d'ouverture :

**Mardi** : 13h00 – 17h00  
**Mercredi** : 15h30 – 18h30 (semaine paire)  
13h30 – 18h30 (semaine impaire)  
**Vendredi** : 9h30 – 12h00  
**Samedi** : 9h00 – 12h00

## Taxes locales 2025

Taxe foncière sur les propriétés bâties	
Taux 2024	Taux 2025
40,18 %	40,18 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	
Taux 2024	Taux 2025
99,48 %	99,48 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	
Taux 2024	Taux 2025
10,10 %	10,10 %

Dans le cadre de l'élaboration de son budget primitif pour l'année 2025, la municipalité a décidé de ne pas revaloriser le taux des taxes locales. Les bases des impôts locaux ont été revalorisées automatiquement de 1,7% par l'Etat en rapport avec l'inflation.

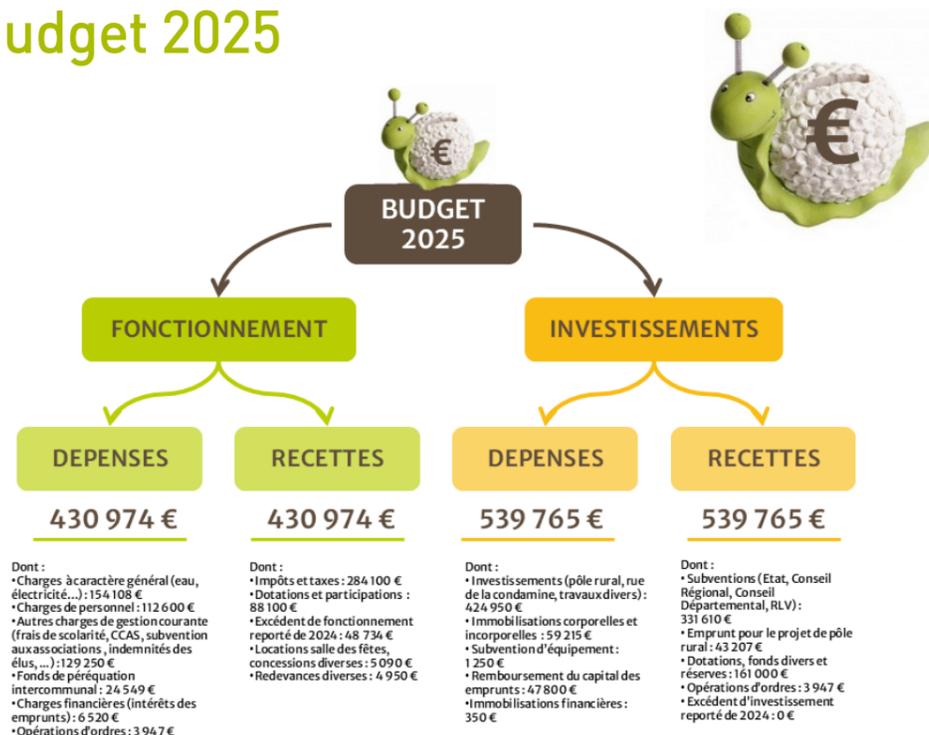
Le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale s'élèvera à 247 000 €.



## Forum des associations

Vous aurez l'occasion de rencontrer les associations qui font vivre le village le **samedi 6 septembre de 10h à 12h** - Place de la Mairie. Venez nombreux pour les découvrir, échanger avec leurs bénévoles et pourquoi pas leur proposer votre aide.

## Budget 2025



Lors de sa réunion en date du 28 mars, le Conseil municipal a été conduit, comme chaque année, à se prononcer sur le budget primitif (prévisionnel) de la commune.

Le budget d'une collectivité est composé de 2 sections, une section de fonctionnement qui permet de supporter toutes les dépenses courantes et quotidiennes et une section d'investissements qui permet de financer tous les travaux importants.

Dans les faits, le budget de l'année 2025, qui a été voté à l'unanimité, s'inscrit dans la continuité des budgets construits par l'équipe municipale depuis 2020. Cela se traduit par une maîtrise au quotidien de la section de fonctionnement dans un objectif de dégager des marges de manœuvre pour investir dans le financement des projets, comme celui du pôle rural et de l'entretien de la voirie.

Dans le cadre de l'élaboration de ce budget primitif 2025, la municipalité avait prévu de contracter un emprunt de 43 207 € pour équilibrer la section d'investissement.

A ce jour, celui-ci n'a pas été nécessaire du fait de l'excellent taux de subventionnement du projet du pôle rural.

## Subventions aux associations

Associations	Remise du dossier	Forfait de base	Nombre de manifestations non-lucratives et d'envergures	Majoration	Montant total
Comité des Fêtes de Saint-Laure	✓	80,00 €	3 + 1 d'envergure	500,00 €	580,00 €
Le VII des Bazets	✓	80,00 €			80,00 €
La Dynamite	✓	80,00 €			80,00 €
Place du Village	✓	80,00 €			80,00 €
Mémoire et patrimoine	✓	80,00 €	1	100,00 €	180,00 €
Tennis Club	✓	80,00 €			80,00 €
Team Loisirs Enduro	✗	0,00 €			0,00 €
Société de chasse	✗	0,00 €			0,00 €
Batterie-fanfare « L'épi d'or »	Forfait	350,00 €			350,00 €
Amicale des Pompiers	Forfait	400,00 €			400,00 €
Ligue contre le Cancer	Forfait	60,00 €			60,00 €
Anciens combattants	Forfait	60,00 €			60,00 €
Comice agricole	Forfait	60,00 €			60,00 €
Les amis de la musique Ennezat	Forfait	60,00 €			60,00 €

Après étude des dossiers par la Commission des affaires associatives, culturelles et enfance-jeunesse, le Conseil municipal, lors de la séance du 28 mars, a voté un montant total de 2 070 € de subventions aux associations pour l'année 2025 en intégrant désormais une subvention annuelle (en lieu et place d'une facturation) au profit de la fanfare « L'épi d'or » qui accompagne toutes les cérémonies officielles.

De plus, une réserve de 500 € a été intégrée au budget afin de répondre aux demandes exceptionnelles des associations.

## Aménagements place des Chaînes et rue du Colombier

Dans un objectif de faciliter la circulation, le stationnement et de renforcer la sécurité dans le centre bourg et aux abords du nouveau commerce, de nouveaux aménagements ont été réalisés et une nouvelle signalétique a été mise en place.

- Un sens unique a été mis en œuvre place des Chaînes, de la RD 224 à la rue du Lavoir.
- 6 places de stationnement ont été créées autour de la place des Chaînes.
- Le côté du stationnement rue du Colombier a été modifié, et un stop a été mis en place au bout de la rue avec la création d'un passage piétons.
- De la signalétique a été installée pour indiquer le parking place des Moulins et le parking place de la Mairie avec le nombre de places disponibles. Un panneau indiquant le "Petit Saint-Laure" a été installé pour les piétons qui peuvent emprunter la ruelle de la Fontaine depuis la place des Moulins.
- Des barrières de protection aux abords du commerce ont été mises en place.



Au total, 14 places de stationnement sont disponibles autour de la Mairie dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite et 15 autres au niveau de la place des Moulins.

**Il est rappelé que le stationnement sous le préau de la Mairie est réservé uniquement aux services municipaux.**

Tous ces nouveaux aménagements ont été réalisés après concertation avec les riverains à l'occasion de plusieurs réunions d'échanges.

La municipalité compte sur le civisme de chacun et sur le respect de ces nouvelles règles de circulation et de stationnement.

## Rue de la Condamine : tranche 2 à l'étude

Dans sa séance du 4 juillet dernier, le Conseil municipal a approuvé la proposition du Cabinet BISIO et Associés de Beaumont pour un montant de 3 720,00 € HT afin de réaliser un levé topographique et de mettre en place une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 de la rue de la Condamine et de manière optionnelle de la rue du Gros Noyer.

Cette étude permettra de réaliser l'estimation financière de ce nouveau projet et de déposer les demandes de subvention auprès des partenaires. A ce stade, aucune date n'est encore arrêtée pour le lancement de ces travaux qui dépendront des financements extérieurs.

## Incivilités

Saint-Laure, comme plusieurs communes aux alentours, est sujette à une recrudescence d'incivilités qui se caractérise par des dépôts sauvages dans les chemins, les parcelles privées et communales.

Ces dépôts, au nombre de 6 depuis le début de l'année, sont composés principalement de tout venant mais, nous avons eu également 2 dépôts très distinctifs. L'un composé de plaques en fibrociment amianté et l'autre tout aussi répréhensible composé de denrées alimentaires jetées au pied de la colonne à verre rue du Stade, et ce, de nuit, sur une période de plus de 3 mois. Tous ces abandons de déchets ont donné lieu à des dépôts de plaintes systématiques auprès des services de la Gendarmerie.

A ce jour, 2 dépositaires ont pu être retrouvés, et des procédures pénales ont pu être engagées à leur rencontre.



Ces incivilités sur notre domaine public entraînent des coûts élevés pour la collectivité de par le traitement des déchets (par exemple : 5 238 € pour l'amiante) sans compter le temps passé par notre agent communal.

Par ailleurs, nous avons connu plusieurs effractions à la salle des fêtes dont la dernière a malheureusement impacté le Comité des fêtes par le vol de divers matériels à la suite du Festival des 2 Rivières.

**Si vous repérez une situation suspecte, n'hésitez pas à appeler la Gendarmerie en composant le 17.**



## Les travaux de la station d'épuration vont bientôt commencer

Dans le cadre de sa compétence, RLV a engagé une consultation pour la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de la commune qui était de type lagunage pour une capacité de 500 habitants.

Ces travaux consistent à créer en lieu et place, une nouvelle station pour 900 habitants de type filtre « planté de roseaux sur 2 étages ». Les travaux débiteront ce mois de septembre pour une durée de 10 mois environ.

Après consultation des entreprises, le montant des travaux s'élève à 899 894 € HT.



## Gratuité des transports scolaires pour les élèves des écoles élémentaires



À compter de la rentrée 2025, RLV a fait le choix de prendre en charge le coût du transport des élèves en école élémentaire (du CP au CM2).

Ce souhait s'inscrit dans une volonté de faciliter l'accès aux transports pour les plus jeunes.

Chaque matin, chaque après-midi, pour aller en classe ou rentrer à la maison, le trajet est désormais pris en charge par la collectivité.

Pour les familles ayant déjà réglé l'inscription, un remboursement sera effectué après envoi d'un mail à [rlvmobilites@keolis.com](mailto:rlvmobilites@keolis.com)

**Concernant Saint-Laure, il est rappelé aux familles l'existence de la ligne 31 qui permet de desservir l'école élémentaire d'Ennezat avec 3 lieux de desserte (place des Chaînes, rue du Tour de Ville, lotissement Le Mas).**

Pour tout complément d'information vous pouvez joindre RLV Mobilités au 04 73 38 08 09.